



FÉDÉRATION SUISSE DES PROFESSIONNELS DE LA MÉCANIQUE  
SCHWEIZERISCHER VERBAND DER MECHANIKFACHLEUTE  
FEDERAZIONE SVIZZERA DIE MECCANICI PROFESSIONISTI

### **CONTRAT DE PUBLICITÉ INTERNET**

Entre

La Fédération Suisse des professionnels de la mécanique (FSPM) représentée par M. Guerreiro Manuel / Rue de la Clef 25 / 2610 St-Imier

Et le contractant

.....  
.....  
**PREAMBULE :**

Le client s'est rapproché de la Fédération Suisse des professionnels de la mécanique afin de promouvoir l'image de son entreprise sur internet par l'apposition d'une bannière (fixe ou animé avec votre lien) dans toutes les pages du site [www.fspm.ch](http://www.fspm.ch) pour un montant annuel de Fr. 500. -- puis de Fr. 250. -- les années suivantes.

**ARTICLE 1 : ENGAGEMENT ET DUREE**

Le présent contrat entre en vigueur 15 jours environ après réception de la bannière, pour une durée d'une année avec possibilité de renouvellement préférentiel au tarif susmentionné.

**ARTICLE 2 : OBLIGATION FINANCIERE**

Le montant de Fr. 500. -- est payable en une fois dès réception du contrat signé par la Fédération Suisse des professionnels de la mécanique sur le compte Raiffeisen N° IBAN CH92 8060 8000 0025 8040 3 avec la mention "bannière pub petite".

**ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DU PRODUIT ET EXIGENCES**

La bannière devra être fournie par vos soins aux dimensions uniques de 468 pixels de large et 60 de haut, format gif ou jpg. (Le logo ou l'image sera transmise par e-mail à l'adresse [info@fspm.ch](mailto:info@fspm.ch)).

L'apparition de votre bannière se fera selon un tournus de 30 annonceurs maximum, à raison de 6 secondes d'affichage selon un ordre aléatoire. Cependant, lors d'un changement de page, une nouvelle publicité apparaîtra automatiquement ; de ce fait la durée d'affichage pourra être de moins de 6 secondes.

**ARTICLE 4 : VALIDITE DU PRODUIT**

L'apparition de votre pub sur notre site se fera sous 30 jours après la signature du présent contrat.

**ARTICLE 5 : FOR**

Pour tous les conflits qui pourraient naître de l'application ou de l'interprétation du présent contrat, les parties font éléction de domicile et de for au lieu d'établissement du président, soit à Boudevilliers.

Ainsi fait à .....en deux exemplaires, le.....

Pour la Fédération

Le contractant

Guerreiro Manuel

**Prière de nous retourner les deux exemplaires signés à M. Guerreiro Manuel, Rue de la Clef 25, 2610 St-Imier**